

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 18 Septembre 2023
au 13 Décembre 2024

LIEU

Rouen
Accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :

25 Août 2023

Sélections :

Juin et Septembre 2023

DURÉE

900 heures :
600h aux CEMEA
300h minimum en structure professionnelle.

TARIF DE LA FORMATION

Nous contacter pour un devis

TAUX DE RÉUSSITE

84% sur la dernière promotion

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
33 route de Darnétal
76000 - Rouen
02.32.76.08.40
www.cemea-normandie.fr

LE BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 4 qui vise à former et qualifier des animateurs professionnels.
N° RNCP : 28557

OBJECTIFS

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation capables de :

- Encadrer des publics en prenant compte de leurs caractéristiques
- Mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe
- Favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS :

09.02.2023 - 18h - 33 route de Darnétal - Rouen

25.05.2023 - 18h - 33 route de Darnétal - Rouen

LES + DE CETTE FORMATION

Possibilité de suivre la formation en apprentissage.

Le rythme de l'alternance (environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Elle permet de se présenter au concours d'animateur au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Formation certifiée Qualiopi.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

■ Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)

■ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :

PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.

■ Être titulaire d'un des diplômes suivants :

BAFA, CQP Animateur Périscolaire, CQP ALS, BAFA, BAPAAT, BAC PRO « service de proximité et vie locale », BAC PRO agricole, BP délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS (toute spécialité), BAC PRO ASSP, BEP ASSP, DEAVS, DPAS, AMP, CAP « petite enfance », BEP « carrières sanitaires et sociales », BEP agricoles « services aux personnes », Titre professionnel agent de médiation, information, services, Titre professionnel technicien médiation services, DE de moniteur éducateur, DE d'accompagnant éducatif et social, DE d'auxiliaire puériculture, DE de technicien de l'intervention sociale et familiale

Ou être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe, au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.

■ Réussir les tests de sélection d'entrée en formation

(entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures)

■ Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

COÛT DE LA FORMATION

■ Frais de dossier : 50€ - (*demandeur d'emploi* : 25€)

■ Coût pédagogique de la formation :

■ demandeur d'emploi : 9000€

■ salarié.e : nous contacter pour un devis

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://cemea-formation.com/CGV/>

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage (CFA PSS)
- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par un OPCO
- Prise en charge par un employeur
- Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations et structures marchandes...).

L'animateur social travaille fréquemment en équipe pluridisciplinaire.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.